

## Procès- verbal Élection des délégués

Désigné par le Bureau Directeur pour former la Commission d'Accueil et de Contrôle, chargée de la vérification des « pouvoirs » à l'Assemblée Générale, Monsieur Laurent FASANO informe la Présidence de l'Assemblée, que le nombre d'associations, régulièrement affiliées au Comité des Bouches-du-Rhône pour la saison 2022-2023, a été de :

59 clubs et 15 H.A. décomptés représentant un total de : 9119 voix

Le quorum exigible est égal à :  $(9119 : 2+1) =$  4560 voix

Chargée de constater la présence des Clubs, de vérifier les « pouvoirs » après avoir requis les avis favorables de la « Trésorerie » du Comité, la Commission a fait les constats suivants :

- 1) 14 clubs +8 H.A. pour 1186 voix, sont réputés **absents** (y compris « pouvoirs » irrecevables).
- 2) 1 club n'a pas reçu l'aval de la trésorerie pour un nombre de voix de 135.
- 3) Tous les clubs **présents**, à jour de la Trésorerie et les HA sont autorisés à participer aux délibérations et aux votes de l'Assemblée Générale.

- Nombre de clubs **présents** à l'AG et **qualifiés** : 41 clubs

- Nombre de H.A. **présents** à l'AG et **qualifiés** : 7 H.A.

- **Nombre de voix attribuées, vérifiées et validées** : 7480 voix

**Le quorum exigé est atteint.**

Remarques : Le nombre total de voix validées et le nombre de clubs déclarés présents, ont été relevés et calculés selon les pointages effectués avec les tableaux (1) remis par la « trésorerie » du CD13.

Préparés par cette dernière, ils indiquent le nombre des licenciés, celui des voix qui ont été attribuées conformément aux statuts en vigueur et les clubs en litige avec la « Trésorerie ».

La présence des clubs est attestée par les signatures apposées par leur « délégués » lors de leur enregistrement par l'accueil.

Laurent FASANO  
Président de la Commission

